

Initiatives parlementaires

par une société sûre. Il faudra, pour y arriver, redéfinir la sécurité sociale.

Lorsqu'on examine les allocations d'entretien des enfants, il faut d'abord énoncer certains principes et voir ensuite si le projet de loi y est conforme. Les principes à appliquer dans le débat actuel sont au nombre de cinq.

Le premier concerne l'autonomie des Canadiens et la nécessité de reconnaître la famille comme le premier soutien de l'enfant.

Le deuxième principe, c'est de donner un rôle plus important aux familles, aux collectivités et aux organismes de charité.

Le troisième est de cibler les dépenses d'ordre social en fonction des besoins.

Le quatrième principe est d'accorder les ressources et les responsabilités au niveau le plus efficace, c'est-à-dire de décentraliser le système.

Le cinquième principe, c'est qu'il faut réduire les dépenses et limiter les dépenses des gouvernements à ce chapitre.

• (1430)

Au sujet du premier principe, nous devons nous rendre compte que les familles jouent un rôle de plus en plus important dans l'éducation des enfants et le maintien d'une économie durable.

Les réformistes défendent une politique qui reconnaît que les familles jouent un rôle majeur et irremplaçable et qui leur laisse le choix du genre de service de garde qu'elles veulent pour leurs enfants.

Il y a actuellement une différence marquée et fondamentale entre les idéologies libérale et réformiste sur la question de la garde des enfants et des garderies. Les libéraux croient en un service de garderies étatique. Leur livre rouge promettait un investissement de 120 millions de dollars à ce poste. Soit dit en passant, le récent budget n'a pas donné suite à cette promesse. Ce sont surtout les pressions de groupes d'intérêts spéciaux qui étaient à l'origine de cette promesse. Pour la respecter, il faudrait hausser les impôts de tous les contribuables. Ce serait aussi une décision qui ferait du tort aux familles.

Les réformistes s'opposent à des services de garde d'enfants administrés par l'État. Nous estimons que les services de garde d'enfants sont administrés de façon plus efficace par le secteur public et que la subvention de ces services par le gouvernement, autrement dit «l'État nounou», n'est pas une solution rentable financièrement. Une majorité de Canadiens sont de notre avis. Selon un sondage récent de *MacLean's*, la majorité des Canadiens préfèrent élever leurs enfants à la maison et pensent que les parents doivent avoir le droit de choisir.

Le deuxième principe est que si on laisse leur argent aux familles, elles en feront une utilisation plus efficace, plus efficiente et plus souhaitable que si cet argent sert à des programmes gouvernementaux. Les déductions pour frais de garde d'enfants sont importunes. Elles entravent les décisions des parents en ce sens qu'elles établissent une discrimination contre les familles où un parent reste à la maison pour s'occuper des enfants. Ce projet de loi devrait permettre aux familles de faire un choix réel.

Le troisième principe est que l'on doit axer les dépenses sociales sur les besoins. Ce que ne semble pas faire ce projet de loi qui prévoit une déduction indépendamment du revenu des

parents. À noter que ce projet de loi est conçu pour un système d'impôt uniforme.

Le quatrième principe est de confier les ressources et les responsabilités au niveau qui assurera les services de la façon la plus efficace et la plus efficiente. Selon ce principe, il serait prudent d'éliminer le crédit d'impôt pour enfant et de le remplacer par une déduction d'impôt.

Pourquoi devrait-on envoyer à Ottawa plus d'argent qui passe par la bureaucratie gouvernementale pour être redistribué ensuite aux Canadiens, ce qui a pour effet de réduire les fonds mis à la disposition des familles qui sont réellement dans le besoin?

Avec une déduction d'impôt, les parents pourraient décider comment utiliser cet argent de façon optimale. Ils pourraient utiliser l'argent en fonction de leurs besoins. Ils pourraient faire des choix responsables et constater directement les résultats.

Le cinquième principe dont traite ce projet de loi est la réduction des dépenses gouvernementales puisque le coût de la baisse d'impôt serait compensé par l'élimination du crédit d'impôt. Ce projet de loi permettrait aux parents de rester chez eux, libérant ainsi des emplois. On n'aurait pas besoin d'un programme national de garderies et on ferait des économies puisque les fonds iraient directement aux familles et aux individus au lieu d'être accordés à des institutions ou à des professionnels.

En conclusion, ce projet de loi célèbre le fait que la famille est notre meilleur espoir pour un avenir meilleur et qu'une famille bien portante est source de force pour les générations à venir, ce qui n'est pas le cas des familles dysfonctionnelles.

Ce projet de loi tourne le dos à la folie que représentent les programmes de garderies gérés par l'État à la demande de groupes d'intérêts spéciaux qui sont en faveur de l'intervention du gouvernement et de la sociologie appliquée. Nous devons repenser nos responsabilités et nos priorités.

Le président suppléant (M. Kilger): Le député de Calgary-Centre a signalé qu'il voulait quelques minutes pour exercer son droit de réponse.

Il faut bien comprendre qu'aucun autre député ne pourra intervenir après que le député aura conclu le débat en exerçant son droit de réponse. J'espère que le député pourra conclure en deux ou trois minutes.

M. Jim Silye (Calgary-Centre, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais soulever deux points pour bien résumer la situation. Essentiellement, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances a affirmé qu'il faudrait une somme supplémentaire de 6,5 milliards de dollars pour financer ce programme.

Je tiens seulement à préciser que le député a omis d'admettre une chose que j'avais pourtant bien expliquée dans mon intervention, soit que, aux termes du projet de loi, les programmes actuels qui coûtent un peu plus de 8 milliards de dollars seraient fusionnés, ce qui compense le coût du programme que nous proposons. Même si l'on évaluait le coût du programme à 6 milliards de dollars, le député n'a pas tenu compte dans sa planification budgétaire et son étude du fait que les contribuables qui gagnent 30 000 \$ et plus touchent 2,1 milliards de dollars en crédits d'impôts pour enfants, somme qui est prélevée sur les 5,2 milliards de dollars prévus à cette fin. Il faut donc soustraire cette somme des 6,5 milliards de dollars.